

Jet-Markques



La loi du 13 juillet 1992 et du 2 février 1995, ainsi que le décret du 1^{er} juillet 2002 imposent aux industriels de valoriser leurs déchets, en vue de les réutiliser, de les recycler ou de produire de l'énergie. De plus, ce décret impose aux détenteurs de déchets informatiques d'avoir recours à des unités de valorisation agréées par le préfet.



Pour vos cartouches, vous avez le choix !

Une entreprise responsable.

Soucieuse de l'environnement, et dans le respect des lois sur l'acheminement et la valorisation des déchets informatiques, les professionnels de JET-MARQUES vous proposent un service complet pour la récupération de vos cartouches usagés.

Une entreprise agréée.

JET-MARQUES est une société agréée par la préfecture, conformément au décret d'application en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2002. JET-MARQUES est en mesure de garantir la traçabilité et d'informer sur le système de destruction. (Récépissé n° 04-02-ND)

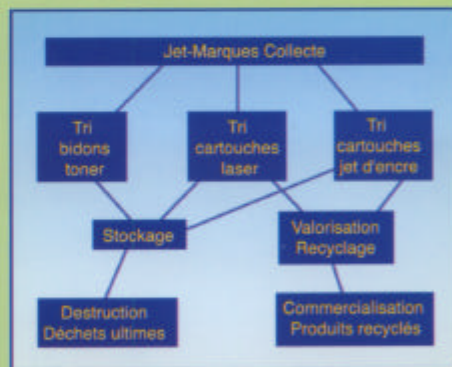


Appelez nous au
04 42 52 68 48



Les trois avantages pour vous

- La mise à disposition de bacs de récupération dans votre entreprise sur simple appel téléphonique.
- Le passage régulier de professionnels pour la collecte des cartouches.
- Une proposition de rachat de vos cartouches selon des modalités pouvant faire l'objet d'une convention entre JET-MARQUES et votre entreprise.



JET-MARQUES s'adresse à toutes les entreprises, collectivités, administrations et associations, soucieuses et responsables du devenir des déchets informatiques et de leur traitement.



JET-MARQUES - n°2 ZI les Jalassières
13510 Eguilles - France
TEL 04 42 52 68 48 - FAX 04 42 52 60 98
RCS 438 312 761